



## DECISION DU MAIRE DEC-2024-07-064

### OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « NOISY BD »

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 4° relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-08-06-16 du 08 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires en matière de marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT la volonté de proposer une manifestation culturelle qui a pour objectif de promouvoir la bande dessinée ;

CONSIDERANT la nécessité de partager l'organisation de cette manifestation avec l'association Café BD

CONSIDERANT la convention de partenariat proposée à l'association Café BD, domiciliée 13, square des platanes 78 870 Bailly pour un montant de 3 880 € TTC ;

### DECIDE

1/ DE SIGNER une convention de partenariat avec l'association « Café BD » pour organiser la manifestation « Noisy BD » qui aura lieu le samedi 30 novembre 2024, pour un montant de 3 880 € TTC décomposé comme suit :

Missions	Coût Total Hors Taxes
Coût des auteurs	2 790€
Coût de l'exposition	480€
Coût communication	260€
Coût sous-traitance externe	350€
<b>Coût Total :</b> TVA non applicable art. 293 B du CGI.	<b>3 880€</b>

2/ : PRECISE que la convention prend effet à la date de sa signature et qu'elle prend fin à l'issue de la manifestation.

3/ : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Noisy-le-Roi, le 02 juillet 2024



Le Maire,  
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis,  
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente